



PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CLUBS SPORTIFS 2018-2019

1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme d'assistance financière s'adresse aux clubs sportifs du Bas-Saint-Laurent.

Le programme et le formulaire sont disponibles sur le site Internet de l'URLS et également transmis par courriel aux associations régionales, répondants régionaux et permanents municipaux qui eux sont responsables de la diffusion auprès des clubs du Bas-Saint-Laurent.

2. BUT

Favoriser le développement des clubs sportifs de la région.

3. OBJECTIFS

L'URLS du Bas-Saint-Laurent poursuit les objectifs suivants grâce à la mise en place de ce programme :

- Soutenir les initiatives structurantes dans le domaine du sport.
- Améliorer l'encadrement de l'athlète dans sa structure d'accueil.
- Augmenter le membership du club et le nombre de jeunes pratiquant l'activité physique.
- Augmenter le niveau de certification des entraîneurs.
- Augmenter le nombre d'officiels actifs.
- Encourager les clubs à se doter d'une structure administrative efficace.
- Améliorer les réseaux de compétition structurés pour les clubs de la région.
- Assurer la présence active des clubs sur le site Internet Mes premiers Jeux.
- Augmenter la participation aux Jeux régionaux.
- Augmenter le nombre d'athlètes aux Jeux du Québec.
- Soutenir les clubs pour l'intégration des personnes vivant avec un handicap.

4. RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ

- Le club doit être affilié à une fédération provinciale reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES).
- Le club doit être incorporé. Vous devez fournir votre NEQ (numéro d'entreprise du Québec), disponible au www.registreentreprises.gouv.qc.ca, dans le formulaire de demande.
- Le club doit être membre de l'association régionale et cette dernière doit être membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent pour l'année 2018-2019.
- Le club doit participer au réseau de compétition régional si celui-ci est existant.
- Le club doit participer à un réseau de compétition civil.
- Le club doit être inscrit sur le site Internet Mes premiers Jeux et répondre aux exigences mentionnées dans le guide d'utilisation joint à ce programme.

5. SÉLECTION

Tous les clubs seront analysés selon la grille de pointage et classés selon le pointage obtenu. Les 40 premiers au classement se verront attribuer une subvention.

6. INTÉGRATION DES ATHLÈTES AYANT UN HANDICAP

Lise Arsenault, responsable du dossier du loisir pour les personnes handicapées, communiquera avec les clubs qui offrent les services à des athlètes vivant avec un handicap.

7. ÉTAPES ET DATES POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

12 décembre 2018

Envoi du formulaire de demande et des états financiers par courriel à joseelongchamps@urls-bsl.qc.ca. Veuillez prendre note qu'aucune demande déposée après cette date ne sera analysée. Vous devez faire parvenir tous les documents par courriel à l'adresse indiquée ci-après. Veuillez demander une confirmation de réception de courriel. En cas de problématique, elle vous sera demandée.

12 décembre 2018

Inscription du club sur le site Internet <https://www.mespremiersjeux-edq.com/>

11 janvier 2019

Ajout d'une activité d'initiation pour la semaine de relâche sur le site Internet Mes premiers Jeux.

14 janvier 2019

Analyse des demandes.

21 janvier 2019

Envoi d'un courriel aux clubs pour annoncer le montant de la subvention.

2 au 10 mars 2019

Semaine de relâche.

11 mars 2019

Approbation de la participation à la clinique d'initiation par le club.

18 mars 2019

Dépôt de la subvention aux clubs par dépôt direct.

**POUR PLUS D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME,
VOUS POUVEZ JOINDRE :**

**Josée Longchamps
Conseillère en sport**

418 723-5036 poste 230

joseelongchamps@urls-bsl.qc.ca